

«L'éducation sexuelle a besoin de plus d'hommes!»

Le sexe est abordé dans les classes vaudoises depuis cinquante ans. Deux générations d'animateurs croisent leurs regards

Chloé Banerjee-Din

1969 n'est pas seulement l'année érotique de Serge Gainsbourg. Elle marque aussi l'introduction de l'éducation sexuelle dans les classes vaudoises, faisant du carton le pionnier suisse en la matière. La Fondation Profa, à qui ces cours sont confiés depuis cinquante ans, célèbre cet anniversaire en diffusant une série de vidéos qui donnent la parole à des enfants, des parents, des responsables politiques, mais aussi aux animateurs de ces cours d'éducation sexuelle au fil des années. Pasteur, Pierre-André Diserens a été parmi les tout premiers à aborder la sexualité en classe, dès 1969. Il évoque cette épopée d'un demi-siècle avec Anouk Arbel, qui vient de prendre la tête du service d'éducation sexuelle de Profa.

Quel a été l'accueil de cette petite révolution, en 1969?

Pierre-André Diserens C'était un nouvel espace d'expression qui s'ouvrait pour les enfants, rassemblant garçons et filles. Certaines familles avaient peur de ce qui pourrait se dire sans qu'elles le sachent. Nous savions qu'il faudrait être préparés pour expliquer et convaincre. Dans les villages, après les soirées d'information aux parents, on nous invitait au bistrot, et c'est là que le débat commençait. On a beaucoup ramassé! La clé était de ne pas arriver en vainqueurs, comme ceux qui apportent la bonne parole.

Avec le recul, quel a été l'impact d'un demi-siècle d'éducation sexuelle?

Anouk Arbel Cela a introduit une liberté de parole sur le thème de la sexualité, avec une volonté, dès le début, d'en parler de manière positive. Le sexe, ce n'est pas seulement le corps et les malades. Il fallait dire: «C'est normal.»

P.-A.D. Notre but a été d'élargir le champ de décision des enfants, de questionner les normes et de renforcer leur liberté de choix. L'éducation sexuelle n'a pas fait que suivre l'évolution de la société, elle l'a souvent précédée. Par exemple, le thème de l'homosexualité est officiellement au programme depuis une vingtaine d'années, mais les enfants ont toujours eu des questions à ce sujet. Nous étions là pour y répondre.

Pourtant, comment expliquer qu'aujourd'hui des questions fondamentales comme le consentement et le harcèlement restent floues?

A.A. Ces questions seront toujours à l'ordre du jour. La sexualité n'est pas un sujet que l'on peut maîtriser, et c'est bien comme cela. Nous nous interrogeons aussi régulièrement sur notre manière d'aborder les abus sexuels, par exemple. Certains thèmes focalisent parfois l'attention des médias, mais je rappelle que la grande majorité des jeunes vont



Anouk Arbel, l'actuelle responsable du service d'éducation sexuelle de la Fondation Profa, et un des pionniers de 1969, le pasteur Pierre-André Diserens. F. ORIANCIOLA

En dates

1966 La députée socialiste Isabelle de Darcel dépose une motion au Grand Conseil demandant l'introduction de cours d'éducation sexuelle à l'école.

1969 Les cours sont confiés à la Fondation Profa, qui crée une section d'éducation sexuelle, dirigée par un médecin de campagne, le Dr Charles Bugnon, et une pharmacienne, Marie-Lise de Charrière. Ils s'entourent d'animateurs de différents horizons afin d'éviter un discours hygiéniste et médical.

1984 Le Canton crée une commission de prévention du sida dans les écoles.

1989 L'éducation sexuelle est introduite dans les classes enfantines sur le thème de la prévention des abus sexuels.

2014 Une initiative populaire contre l'éducation sexuelle à l'école est déposée puis retirée, à la suite de son rejet par les Chambres fédérales.

2019 Les jeunes Vaudois reçoivent aujourd'hui cinq fois deux périodes d'éducation sexuelle durant leur scolarité.

bien. Chez la plupart des garçons, la question qui revient le plus est justement de savoir comment gérer une relation amoureuse avec une fille.

P.-A.D. Ça n'a pas changé! Il y a cinquante ans déjà, il y en avait pour dire qu'ils ne faisaient pas les fiens. Ce que je regrette aujourd'hui, c'est qu'il n'y ait presque plus d'hommes pour donner les cours d'éducation sexuelle. Il en faut pourtant pour montrer que ce ne sont pas que des prédateurs et qu'eux aussi «ne crènent pas devant les filles».

Pourtant, on dit beaucoup que la sexualité féminine a été oubliée, le clitoris ignoré. La faute aussi à l'éducation sexuelle?

A.A. Ce n'est qu'au début des années 2000 que la science a commencé à montrer ce qu'était vraiment le clitoris. Au même moment, on proposait déjà du Viagra pour les hommes! On abordait évidemment le clitoris, mais comment parler correctement de quelque chose d'aussi méconnu?

Le sexe au féminin suscite-t-il toujours des crispations?

A.A. Aujourd'hui encore des animatrices me rapportent que le

mot érection ne choque pas les parents, mais c'est autre chose quand ils apprennent qu'on parlera lubrification avec les filles. Plus généralement, beaucoup de gens estiment encore qu'on ne nous donne pas des sous pour parler de plaisir.

Le porno sur Internet fait de plus en plus «l'éducation» des jeunes. Est-ce votre défi d'y faire barrage?

P.-A.D. Il faut se souvenir qu'il y a cinquante ans les enfants courraient déjà après les revues pornos! On pouvait se retrouver avec une fillette de 9 ans en classe qui parlait de féllation avec des mots crus.

A.A. On observe toutefois que les enfants sont plus stressés aujourd'hui quand ils arrivent au cours d'éducation sexuelle. Ils en ont déjà beaucoup vu sur le Net et ils redoutent d'aborder le sexe de cette façon. Notre rôle est de les rassurer en les ramenant vers une vision positive. Cela ne veut pas dire diaboliser les réseaux sociaux et Internet, car on ne reviendra pas en arrière.

Retrouvez les vidéos de la Fondation Profa sur 24heures.ch

Permis retiré à un chauffeur de taxi endormi au feu rouge

Circulation

Pincé dans sa Porsche, l'homme contestait la peine infligée par le Service des automobiles et de la navigation. La justice vient de rejeter son recours

Les policiers n'en ont pas cru leurs yeux: alors qu'ils patrouillaient de nuit, ils ont aperçu un chauffeur de taxi indépendant qui dormait dans son taxi au milieu de la chaussée. C'était en février 2017. L'homme de 45 ans avait déclaré qu'il avait consommé des médicaments la veille, mais son explication n'avait pas convaincu le Service des automobiles et de la navigation (SAN), qui avait prononcé le retrait de son permis de conduire pour un mois. Le chauffeur avait alors recouru contre cette décision, mais la justice vient de le rejeter.

Les appels de phare des voitures qui attendaient au feu rouge derrière la Porsche du chauffeur de taxi n'y avaient rien fait: l'homme était tellement assoupi qu'il avait manqué deux phases lumineuses. Pour l'anecdote, il venait de prendre en charge un client qui dormait également à l'arrière du véhicule. Le chauffeur ne portait pas sa ceinture de sécurité.

Les disques tachygraphiques du taxi ont été saisis par la police, lors de l'interpellation du chauffeur. Leur analyse a permis d'établir, pour la période couvrant le mois écoulé, trois dépassements du temps de travail hebdomadaire, 18 réductions du temps de repos quotidien, 174 courses effectuées sans le tachygraphe ainsi que 1006 kilomètres parcourus sans disque. Le SAN a attendu que

l'autorité pénale rende sa décision. Elle est tombée en août 2016 1500 francs d'amende. Le chauffeur, qui a toujours ni s'être endormi et qui s'est préval de son besoin professionnel de disposer du permis de conduire, recouru contre la décision du SAN en janvier 2019. Il demandait un simple avertissement plutôt qu'un retrait de permis, évoquant que les médicaments qu'il prenait pour stabiliser sa tension artérielle et éviter les AVC, provoquaient chez lui somnolences et troubles du sommeil. Il contestait avoir mis la vie d'autrui en danger et indiquait qu'après avoir fait immatriculer sa grosse berline allemande, il avait subi plusieurs contrôles injustifiés de la police.

«Le chauffeur venait de prendre en charge un client, qui dormait également à l'arrière du véhicule»

Dans ses considérants, la Cour de droit administratif et public a retenu que le recourant s'était bien assoupi, pendant ainsi pendant un bref moment la maîtrise de son véhicule. Peu importe la cause de cet assoupissement. I ajoute que la mise en danger «bien qu'elle soit abstraite», aurait dû être qualifiée de grave. En l'absence d'antécédents, le permis du recourant devrait bien être retiré pour une durée d'un mois. Et les juges d'avertir le chauffeur: en cas de récidive, il ne devra pas s'attendre à une sanction aussi clément

Laurent Antonoff



Vevey Une Muni puissance 4

Dix mois après leur suspension, Jérôme Christen et Michel Agrant (premier et deuxième depuis la droite) ont fait leur retour au pupitre de l'Exécutif lors du Conseil communal de ce jeudi soir aux côtés de la syndique Elina Leimgrubler et Etienne Rivier. CHANTAL DENNEY

PUBLICITÉ

PLR
Les libéraux-radicaux

Liste 17



Olivier Feller
au Conseil national

www.olivierfeller.ch

Votons Olivier François au Conseil des États